

En raison de la situation sanitaire, les représentants des parents d'élèves de la maternelle, de l'élémentaire, la mairie et l'équipe enseignante ont souhaité réaliser un conseil d'école restreint avec la possibilité de le suivre à distance pour les personnes qui ne pouvaient être présentes physiquement.

Présents : Mme Fauroux-Carrié (représentante APEIU maternelle), M. Prudhomme (représentant APEIU maternelle), Mme Chauvet (représentante APEIU élémentaire), Mme Mourcely représentante APEIU élémentaire), Mme Maury Maisonneuve (enseignante) et Mme Puntil (directrice), M. Gonzales (Directeur ALAE élémentaire), Mme Canouet (Directrice ALAE maternelle), M Feuillerat (adjoint Enfance/Jeunesse) et M. Roux (adjoint aux bâtiments municipaux).

Excusés : M. Duez (Inspecteur de l'Education Nationale).

*Début du conseil d'école à 17h35*

**Informations générales** : Les horaires sont inchangés soit 9h-11h45 tous les matins sauf le mercredi 9h-12h. Les horaires l'après-midi sont 13h45-16h30 le mardi, jeudi et vendredi et les cours se terminent à 15h30 le lundi pour laisser place aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

Effectifs au 05/11/2020 : plusieurs élèves ont été inscrits après la rentrée des classes et la grande majorité des inscriptions concernait le CP, ce qui explique le déséquilibre entre les effectifs des classes de CP et CE1.

<b>Maternelle</b>		
PS/MS Mme JARNO	PS 8 / MS 20	28
PS/MS Mme MILLON	PS 7 / MS 21	28
PS Mme AZIZI	PS	26
MS/GS Mme NAVARRO	MS 10 / GS 17	27
GS Mme BASIRE	GS	29
<b>Total</b>		<b>138</b>
<b>Élémentaire</b>		
CPA – Mme LAGROUE		26
CPB – Mme ESQUEMBRE		26
CE1A- M CHERET		19
CE1B – Mme CALAS		20
CE2A – Mmes ARGAUT / TOULERON		25
CE2B – Mmes CROS / TOULERON		26
CM1A – Mme DELAS		27
CM1B – Mme MAURY MAISONNEUVE		28
CM2A – Mme MATAIX		27
CM2B – Mme LAFONT		28
<b>Total</b>		<b>252</b>

L'anglais est enseigné à partir du CP avec une progressivité des activités et des contenus en fonction de l'âge. Il est prévu dans les programmes 1h30 par semaine d'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Chaque classe peut avoir un fonctionnement propre avec des rituels quotidiens, des séances en classe (expression orale, aspects culturels, etc.). L'anglais est la langue vivante enseignée à l'école car le collège de secteur (Chaumeton) ne propose qu'anglais en 6<sup>ème</sup> puis allemand, espagnol ou italien en seconde langue vivante à partir de la 5<sup>ème</sup>.

Depuis l'an dernier, l'UEE (Unité d'Enseignement Externalisé de l'Institut Médico Educatif Autan Val Fleuri accueille environ 15 élèves qui viennent par groupe de 4 ou 5 sur des demi-journées, avec un temps cantine/ALAE quand ils viennent le matin. Ils sont encadrés par leur enseignante, Mme Fernandez, et accompagnés par un éducateur de l'IME. Cela se passe très bien et est très enrichissant pour tous les élèves de l'école.

**Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** : Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement et ont lieu les lundis et mardis de 11h45 à 12h30 durant 24 semaines. Les APC s'adressent à tous les élèves selon les besoins identifiés par les enseignants. L'enseignant(e) de chaque classe dresse la liste des élèves qui vont en bénéficier, en accord avec les parents. Les APC permettent une aide aux élèves rencontrant des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages essentiellement en lecture et en mathématiques.

**Règlement intérieur de l'école** : inspiré du règlement départemental et identique à celui de l'an dernier, il est lu et voté à l'unanimité.

**Présentation des PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et exercices incendie :** 2 exercices incendie ont lieu au cours de l'année scolaire. Lors du premier exercice le 28 septembre, l'exercice s'est bien déroulé : les élèves ont de bons réflexes, l'évacuation se fait dans le calme et les élèves de maternelle ont bien réagi. Le temps d'évacuation correspond aux attentes. Un exercice commun concernant plus particulièrement le risque d'intrusion a eu lieu le 14 octobre en présence de représentants des parents d'élèves, de la mairie et des gendarmes. Les exercices sur le risque d'intrusion menés chaque année sont bien vécus par les élèves. Cet exercice, pour la première fois, a mis en œuvre un système d'alerte particulier à ce risque (signal vocal diffusé par des hauts parleurs). Il s'est bien déroulé et a mis en évidence quelques dysfonctionnements mineurs (serrure bloquée par exemple).

En cas d'accident majeur nécessitant un confinement, les élèves sont réunis dans le bâtiment principal. Un exercice annuel commun auquel les représentants de la mairie, des secours, de la circonscription et des parents d'élèves sont invités, aura lieu le 13 janvier 2021. A cette occasion une plaquette d'information sera distribuée aux familles.

**RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de circonscription :** il est composé de quatre psychologues et d'un maître E (aide pour les difficultés d'apprentissages) dont les interventions sont décidées par Monsieur l'Inspecteur au regard des besoins et des priorités. Ils se tournent davantage vers un accompagnement de dispositifs à mettre en place par les enseignants. Mme Gervain, psychologue scolaire, est rattachée à l'école et intervient dans certains cas.

**Bilan de la rentrée scolaire dans le contexte épidémique actuel, organisation prévue en cas de fermeture de classe :** Suite à un cas positif à la Covid-19, une classe de CM1 a été fermée durant une semaine début septembre. L'enseignante a assuré la continuité pédagogique grâce à l'ENT de l'école (Benelyu School) et au site « maclassenumérique », elle a mis en place des classes virtuelles et les parents ayant des difficultés à accéder aux contenus numériques ou à imprimer, ont pu retirer le travail à l'école. Pour limiter les risques, les règles du protocole sanitaire sont appliquées à l'école dans les limites du possible : distanciation, lavage régulier des mains, limitation du brassage des élèves,... En maternelle, deux groupes distincts ont été créés à la fois sur temps ALAE et sur temps scolaire : un groupe avec les classes de PS et PS/MS puis un second groupe avec les classes de MS/GS et GS. Ces groupes ont des zones différentes dans la cour et ne se mélangent pas. Sur le même principe, 3 groupes ont été faits à l'élémentaire (groupe 1 : CP / groupe 2 : CE1 et CE2 / groupe 3 : CM1 et CM2). En cas de fermeture de classe, la continuité pédagogique sera assurée par les mêmes moyens que lors de la fermeture de la classe de CM1 : classes virtuelles, envoi de travail par courrier électronique, utilisation de l'ENT et de « maclassenumérique » (élémentaire) et mise à disposition de documents imprimés à retirer à l'école pour les familles connaissant des difficultés sur le plan numérique.

**Projet d'école :**

**Maternelle :** Le projet d'école 2018-2022 s'intitule « Agir, s'exprimer, écouter pour réussir dans les apprentissages ». Il recouvre 3 axes principaux : la continuité des apprentissages, l'expression et l'action à travers la danse et les parcours de motricité ainsi que la remédiation des difficultés des élèves en travaillant essentiellement l'écoute et l'attention.

**Elémentaire :** Le projet d'école 2018-2022 s'intitule « Ensemble pour apprendre et s'ouvrir au monde » avec 3 axes principaux : la continuité des enseignements, l'ouverture de l'école et l'action éducatrice (relations avec les familles, responsabilisation des élèves). Au sein de chaque axe, plusieurs actions vont être mises en place. Pour la continuité des enseignements il y aura des actions pour construire des progressions et des outils communs aux cycles 2 et 3 ainsi que pour favoriser les échanges entre les classes, les cycles mais aussi avec l'école maternelle et le collège. Pour l'ouverture de l'école, des actions sont prévues pour promouvoir l'utilisation de l'ENT (Environnement Numérique de Travail), familiariser les élèves aux pratiques artistiques et culturelles et pour la mise en place d'un enseignement de l'anglais avec une pratique continue et progressive entre le CP et le CM2. L'axe de l'action éducatrice vise à prévenir l'incivisme avec le maintien du permis à points, mettre en place une technique de prévention et de résolution des petits conflits (message clair), sensibiliser les élèves aux thématiques de la laïcité, du harcèlement et du développement durable. En fin d'année scolaire, les actions sont évaluées et si nécessaire modifiées.

**Coopérative scolaire affiliée à l'OCCE :** L'école dispose de fonds permettant la mise en œuvre de projets pédagogiques (sorties, spectacles, projets, ...). Ces fonds proviennent de la participation généreuse des familles en début d'année, de la vente des photographies scolaires, du loto, des bénéfices de la kermesse et de la subvention accordée par la mairie. Les comptes sont vérifiés et validés chaque année par les enseignants, des représentants de parents d'élèves et l'OCCE de la Haute-Garonne. La participation demandée en début d'année est facultative et le montant est laissé à l'appréciation des familles. Toutefois, un montant indicatif harmonisé maternelle/élémentaire est suggéré. Il est inchangé depuis plusieurs années.

*Le tableau ci-dessous indique les derniers mouvements sur le compte de la coopérative scolaire élémentaire.*

<i>Elémentaire</i>	CRÉDIT	DÉBIT
<b>SOLDE au 23/06/2020</b>	<b>+ 7 822,71 €</b>	
Participation des parents (rentrée)	4 175 €	
Sorties scolaires		300,50 €
Don APEIU (vente sapins et chocolats de Noël)	139 €	
Remboursement acomptes sorties de fin d'année (annulation pour cause de pandémie)	338,50 €	
Adhésion OCCE 31 2019/2020		613,83 €
<b>Solde au 05/11/2020</b>	<b>+ 11 560,88 €</b>	

Madame Ferré était la mandataire de la coopérative scolaire de l'école maternelle. Suite à son départ, nous sommes en cours de procédure de changement de mandataire. Dès que les démarches administratives auront été finalisées, Mme Puntil sera la

nouvelle mandataire. A ce jour, le solde de la coopérative de la maternelle est de 9 107,34 €. Il ne tient pas compte de la participation des familles, de la sortie à la ferme effectuée par la classe de Mme Jarno (168 € de sortie et 290 € de bus soit 458 €), de la commande de livres pour la bibliothèque de l'école (306 €), de la commande du cadeau de Noël (livre) offert à chaque enfant de l'école par la coopérative (926,50 €) ni du don de l'APEIU (vente sapins et chocolats de Noël) de 190,80 €.

**Organisation de la natation durant les travaux de la piscine :** (question APEIU) Les travaux de la piscine ont pris 2 à 3 mois de retard avec le premier confinement. La livraison est dorénavant prévue le 22 mars 2021. Il est prévu que les séances de natation reprennent fin mars/début avril avec 3 cycles de 6 séances (une de moins que ce qui était prévu) qui auront lieu les vendredis après-midi pour les classes de CPA, CE1A, CE2, CM1 et CM2.

**Projets, spectacles et sorties :** La classe de Mme Jarno est allée à la ferme du Ramier (Montauban) début octobre. Les classes de CM1 sont allées au parc de la Préhistoire de Tarascon sur Ariège. La sortie vendange des classes de CP et le cross du collège (liaison CM2/6<sup>ème</sup>) ont été annulés car les règles sanitaires ne pouvaient être garanties. Suite au second confinement, les activités prévues pour les classes de la maternelle avec la ludothèque sont reportées ultérieurement et la première séance « école et cinéma » qui concerne toutes les classes de l'élémentaire en partenariat avec le cinéma Le Lumière est annulée. Pour l'instant, les sorties scolaires ne sont pas autorisées et il est nécessaire de voir l'évolution de la situation (sécurité et santé) avant d'en programmer de nouvelles.

**Faisabilité du loto et de la kermesse de fin d'année dans le contexte actuel, autres actions possibles de financement** (question APEIU) Au vu du contexte sanitaire et des conditions de sécurité (vigipirate), le loto ne pourra pas être organisé cette année. Il est trop tôt pour savoir si la kermesse de fin d'année pourra avoir lieu et dans quelles conditions. Pour l'instant, les sorties scolaires étant annulées, il y a moins de dépenses que prévues donc la nécessité d'autres actions de financement est moindre. De plus, vu le contexte épidémique et sécuritaire, trouver de nouveaux modes de financement serait difficile.

**Organisation des photographies scolaires** (question APEIU) Les photographies seront reportées ultérieurement car pour l'instant elles devraient être faites avec le masque. Ce point sera à nouveau abordé au prochain conseil d'école.

**Sécurisation des abords de l'école (reprise des ralentisseurs, comptage des véhicules...) / état des lieux et avancées** (question APEIU) Le plateau traversant devant le groupe scolaire va être repris par Toulouse Métropole. Les travaux sont prévus aux vacances de février. Les parents élus font remarquer que les potelets colorés permettant de mieux repérer l'école sont peu nombreux. Les représentants de la mairie indiquent que le groupe scolaire et la crèche sont facilement identifiés avec le passage traversant, les potelets colorés, le panneau en forme de crayon et les noms des écoles qui sont affichés en grand. Les personnes qui ne respectent pas la limitation de vitesse le font donc en connaissance de cause et non parce qu'ils ignorent passer devant une école. La priorité est donnée à la réfection du plateau traversant avec une pente plus prononcée et la mise en place d'un radar pédagogique pourra être envisagée ponctuellement si cela ne suffit pas.

Les parents font remarquer qu'il n'y a pas d'éclairage dans l'allée menant à l'école et qu'en hiver, le soir, il n'y a aucune visibilité. La mairie note ce point et fera une demande pour que ce soit amélioré.

**Possibilité de réalisation d'une fresque devant l'école par la MJC** (question APEIU) Cette question avait été évoquée lors d'un précédent conseil d'école de la maternelle. La mairie se renseignera pour voir si cela est réalisable. Il est difficile de donner une réponse positive à la fois car les fresques murales sur la voie publique entraînent en général une prolifération des tags et des graffitis à proximité. De plus, les participants à l'atelier de la MJC ne peuvent peindre en hauteur pour des conditions de sécurité, ce qui ne correspond pas à la hauteur de l'emplacement.

**Suivi de la qualité de l'air à l'école : quels résultats et quelles mesures prises** (question APEIU) La qualité de l'air dans les écoles a été mesurée en 2018. Elle était satisfaisante et mettait en évidence du CO<sub>2</sub> (respiration) et des traces d'aldéhydes (émanations de la peinture et du mobilier) dans des quantités inférieures aux normes. Cela nécessite seulement une aération des salles. Le dossier complet est tenu à disposition des représentants de parents d'élèves par la mairie. La prochaine mesure aura lieu en 2023 (mesure tous les 5 ans selon la réglementation en vigueur).

**Gestion des jeux de ballons durant les temps libres, possibilité de mise à disposition de ballons en mousse** (question APEIU) Les ballons mis à disposition à la maternelle sont en mousse. En élémentaire, les ballons ne sont pas en mousse mais sont dans des matériaux et tailles conformes à l'âge des enfants. Les enfants sont demandeurs de ballons pouvant rebondir (basket et hand par exemple) ce qui ne pourrait pas être permis par un ballon en mousse. Sur les temps ALAE, les animateurs prendront des groupes un peu moins nombreux afin de fluidifier le jeu (dodgeball par exemple). Sur les temps de récréation, il y a un terrain pour les cycles 2 et un pour les cycles 3 afin que les enfants qui jouent ne soient pas trop nombreux et aient une force équivalente. Lors de la récréation du matin, tous les jeux sont autorisés et à la récréation de l'après-midi, le foot est interdit afin que les élèves puissent découvrir d'autres jeux de ballons. Les accidents sont peu fréquents mais il est difficile de les empêcher totalement.

**Cantine : quantités proposées aux élèves, invitation des parents à la commission cantine, temps de repos après la cantine pour les MS/GS** (question APEIU) L'invitation à la commission cantine a été envoyée par la mairie à l'adresse générale de l'APEIU et non aux adresses particulières de la maternelle et de l'élémentaire. Il a dû y avoir un problème dans la transmission de l'information. La mairie fera attention de communiquer directement l'invitation aux parents élus et Mme Puntill transfèrera également cette invitation aux parents. Les prochaines commissions auront lieu à 17h30 le 25/01 (Borde d'Olivier) et le 18/05 (Belbèze).

Afin d'apaiser le temps cantine (bruit agitation) pour les maternelles, deux services ont été mis en place. Les classes de PS et PS/MS mangent dès la fin des cours puis les classes de MS/GS et GS mangent à 12h30. Les 10 élèves de MS de la classe de Mme Navarro ne bénéficient du temps calme que le jeudi et le mercredi (pour ceux qui restent au centre de loisirs). Cela est

toutefois compensé par le temps du repas qui est très calme par rapport à l'ancien fonctionnement et par un temps de jeu libre dans la cour.

Les quantités de nourriture sont prévues pour correspondre aux normes établies en fonction de l'âge des enfants. Il est possible de se resservir raisonnablement (entrées et légumes notamment). Les cycles 3 qui mangent en fin de pause méridienne ont souvent plus de supplément car ils ont de besoins que les plus petits mais les animateurs de l'ALAE seront vigilants afin que les cycles 2 puissent en avoir suffisamment. Certains aliments très appréciés par les enfants (pizzas, friands) ne peuvent être resservis car il y en a un par élève. Les animateurs incitent les enfants à goûter de tout mais sans les y obliger. Il est important de noter que chaque jour une cinquantaine d'enfants mangent à la cantine alors qu'ils n'ont pas été inscrits. Cela complique la gestion des quantités à proposer aux élèves et diminue les quantités disponibles pour se resservir. *L'inscription à la cantine auprès du Guichet Unique de la Mairie ou de l'Espace Famille est obligatoire pour que les enfants puissent prendre leur repas.*

Les représentants de parents d'élèves demandent si des mesures ont été prises ou envisagées afin d'éviter un éventuel arrêt de la restauration scolaire en cas de problème comme cela avait été le cas lors du premier confinement. Il leur paraît nécessaire d'utiliser l'expérience du premier confinement pour anticiper d'éventuelles difficultés futures. Les représentants de la mairie indiquent que les cuisines municipales ne pouvaient fournir les repas à environ 1 000 élèves car il manquait de nombreux employés « à risque ». La priorité avait été donnée au portage des repas à destination des personnes âgées qui ne pouvaient se déplacer. Faire appel à un prestataire extérieur serait très difficile (coût très important et pas forcément en mesure de produire les repas non plus en cas de problème important). La mairie toutefois se renseignera pour connaître le coût et les conditions si on faisait appel à un prestataire et réfléchira à une solution.

**ALAE/TAP : projets de cette année :** (question APEIU) En maternelle et en élémentaire, il n'y a pas de TAP à la différence des années précédentes pour tenir compte des contraintes liées au protocole sanitaire. Les projets mis en place sont compatibles avec l'organisation en groupes et le non brassage des élèves. En maternelle, il y aura différents projets qui seront proposés aux enfants sur les différents jours de la semaine. Les enfants pourront choisir librement un projet ou le jeu libre dans la cour. Il y aura plusieurs cycles au cours de l'année avec des nouveaux projets présentés au fur et à mesure. L'ALAE élémentaire cette année fonctionnera par activités afin qu'il y ait un roulement des groupes et que tous les enfants puissent y participer s'ils le souhaitent (possibilité de jeu libre dans la cour également). Il sera proposé par exemple des jeux coopératifs, des ateliers scientifiques (météo, espace), la fabrication de jeux de société, la création d'une BD, etc.

L'aide aux devoirs est en suspens pour l'instant car son fonctionnement implique un brassage des élèves et les bénévoles qui l'animent sont majoritairement des personnes âgées qui sont considérées comme « personnes à risque ».

**Informations Mairie :** La mairie met en place un projet de parlement des écoles. Il sera composé de 5 parents et 5 enfants tirés au sort parmi les volontaires, de 5 enseignants ou directeurs volontaires, de 3 élus et de 2 personnes de l'administration de la ville. Il n'aura pas vocation à remplacer les conseils d'école ni à intervenir sur le temps scolaire mais ce sera un lieu de concertation et décidera de la politique d'investissement et du fonctionnement des activités périscolaires à l'échelle de la ville.

*Fin du conseil d'école à 19h40. Prochain conseil d'école le 27 février 2021 à 17h30.*

La secrétaire de séance, Mme Maury Maisonneuve

La directrice, Mme Puntil